

les aides

aux apprentis du CFAIURC

>> le forfait double-logement

990 €
DUT, LP et DCG

765 €
M2, DSCG et DU

Le CFAIURC verse une indemnité aux apprentis locataires de 2 logements.

L'apprenti justifiant de 2 logements locatifs (copie des baux et des quittances à son nom) doit retourner le formulaire «Demande d'Aide au Double Logement» au secrétariat pédagogique de sa formation.

Le premier versement correspond à 50% du montant et a lieu fin janvier, le solde est versé fin mai.

Le montant peut-être minoré si l'apprenti est absent injustifié (9 € de moins par jour d'absence) ou sans contrat d'apprentissage (1/8^{ème} du montant en moins par mois sans contrat).

La période de référence pour le calcul de l'indemnité débute à la date de signature du 2^{ème} bail.



EXEMPLE : APPRENTIS EN DUT → RENTRÉE AU 14/09

L'apprenti A signe son contrat le 25/09 et n'a pas d'absence injustifiée, il percevra au total 990 €

L'apprenti B signe son contrat le 20/10 et n'a pas d'absence injustifiée, il percevra au total 866,25 €

Versement en 2 fois >>>

S | O | N | D | Janvier | F | M | A | Mai | J | J | A

>> le forfait transport



de 6 à 25 km

203 €

de 26 à 50 km

263 €

de 51 à 75 km

294 €

+ de 76 km

324 €

Le Conseil Régional Centre rembourse aux apprentis une partie de leurs frais de transport si leur domicile est à +de 6 km du lieu de formation.

L'adresse de référence est celle inscrite sur le contrat d'apprentissage. L'apprenti doit être en contrat au 31/12/N et au 30/06/N+1.

Le montant est versé en 2 fois. Le premier versement correspond à 40% du montant et a lieu fin janvier, le solde de 60% est versé en juillet. Les montants sont révisables chaque année.

L'apprenti n'a aucune démarche à effectuer.

EXEMPLE

Un apprenti de l'IUT de Tours habite et travaille à Paris :

- la distance entre son domicile et son lieu de formation universitaire est de 239 km

- il percevra 324 € pour l'année soit 130 € fin janvier + 194 € fin juillet

Versement en 2 fois >>>

S | O | N | D | Janvier | F | M | A | M | J | Juillet | A

www.cfaiurc.fr